

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL219

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 25, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.